

**MAIRIE**  
de  
**MERLEVENEZ**

MORBIHAN

56700

Tél. : 02.97.65.75.08

Fax : 02.97.65.65.55

E-Mail : [mairiemerlevez@wanadoo.fr](mailto:mairiemerlevez@wanadoo.fr)

## INFORMATIONS 2016/2017:

**Les inscriptions pour la cantine et l'ALSH se font sur internet, sur le site de la commune [www.merlevez.com](http://www.merlevez.com)**

	QUOTIENT FAMILIAL	-de 834 €	Entre 834 €/ 1079€	+ de 1079 €
Période scolaire	CANTINE	3,58/repas		
	GARDERIE (le quart d'heure)	0,33 € le 1/4 d'heure		
	ALSH MERCREDI Après-midi	5,30€	6,36€	7,43€
Vacances scolaires	ALSH :			
	Journée avec repas	11,14€	12,73€	14,33 €
	Demi-journée avec repas	7,43€	8,49€	9,55€
	Demi-journée sans repas	5,30€	6,36€	7,43€
	Supplément sortie extérieure	4,00€	5,00€	5,00€

## CANTINE

**Vous pouvez inscrire vos enfants par internet sur des périodes allant jusqu'à 90 jours.**

**Attention : les repas pris sans inscription seront facturés double, soit 7.16 €**

La restauration est ouverte les 5 jours de la semaine, y compris le mercredi pour les enfants qui ne viennent pas à l'ALSH

### La restauration est gérée en réservation sur Internet :

- Vous pouvez réserver sur une période de 90 jours.
- Il est possible de réserver ou d'annuler **jusqu'à J-4 avant minuit** (ex : le jeudi pour le lundi suivant)

Après ce délai, les annulations ne seront prises en compte que sur présentation d'un certificat médical. Les repas non réservés seront facturés double

Ce délai nous est imposé par la société qui fournit les repas.

**Tout repas non annulé dans les délais vous sera obligatoirement facturé, car même si votre enfant est absent, le repas sera livré à la cantine.**

### **Fiche de renseignements scolaires et périscolaires**

Le service de la restauration scolaire est un service communal facultatif et non obligatoire. De ce fait, **une inscription préalable est obligatoire.**

La fiche de renseignements est à déposer auprès du service scolaire de la mairie de Merlevenez et est valable pour l'année en cours. Elle est nécessaire même pour une fréquentation occasionnelle.

Des documents sont demandés pour compléter cette fiche. A défaut d'un dossier complet accompagné de toutes les pièces demandées, elle ne sera pas validée.

### **La mairie se réserve le droit de refuser l'inscription :**

- aux enfants ayant déjà montré un comportement inadapté ou susceptible de constituer un danger pour eux et pour les autres,
- en cas d'impayé de l'année précédente, il n'y aura pas de nouvelle inscription tant que la dette ne sera pas réglée.
- Si un compte laisse apparaître un impayé de plus de 60 jours, une procédure de recouvrement sera mise en place. Si elle n'aboutit pas au règlement des sommes dues, elle pourra conduire à une exclusion des services de la restauration scolaire

### **Cantine du mercredi :**

**Si votre enfant mange à la cantine le mercredi, et n'est pas inscrit à l'accueil de loisirs pour l'après-midi :**

- vous devez venir le chercher **entre 13h20 et 13h30 à l'ALSH** (7 – rue du Cerf en face de l'école Maternelle Publique)

**Pour les enfants récupérés après 13h30, ils seront pris en charge par l'ALSH.  
La ½ journée vous sera alors facturée double**

## **GARDERIE – AIDE AUX DEVOIRS**

Fonctionnent uniquement en période scolaire

Le prix est de 0.33 €/ le ¼ d'heure

**LA GARDERIE :** (7 – rue du Cerf en face de l'école Maternelle Publique)

- le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 7h15 à 8h45
- et le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 19h00.

Dans ce cadre, une aide aux devoirs est proposée sur inscription à l'ALSH

- le lundi, mardi, jeudi et vendredi à partir de 17h15

## **L'ALSH du Mercredi**

**Les mercredis, pour l'ALSH, les activités ouvertes sont :**

- L'ALSH en après-midi sans repas de 13h30 à 17h00
- Le péricentre soir à partir de 17h00.

**L'ALSH est gérée en réservation sur Internet :**

- Vous pouvez réserver sur une période de 90 jours
- Il est possible de réserver ou d'annuler jusqu'au dimanche minuit précédent le mercredi à réserver.

**Attention : Si vous n'avez pas réservé, le tarif habituel sera facturé double.**

Rappel : La restauration est ouverte pour les enfants qui souhaitent prendre le repas, même s'ils ne vont pas en ALSH l'après-midi.

## **L'ALSH des vacances**

**L'ALSH est géré en réservation sur Internet :**

- Il est possible de réserver ou d'annuler jusqu'à 4 jours avant la journée à réserver.
- Le nombre de places est limité.
- Du 1er jour d'ouverture des réservations, jusqu'à environ 15 jours avant les vacances, les réservations sont prises par le logiciel, mais non validées. Vous recevrez ensuite un mail qui vous informera de la validation ou mise sur liste d'attente de votre réservation
- **Un supplément pourra être demandé pour certaines sorties extérieures. Vous en serez informé avant l'ouverture des périodes d'inscriptions.**

**Attention : Si vous n'avez pas réservé, le tarif habituel sera facturé double.**

Le Maire,  
Jean-Michel CORLAY